

L'honorable M. DANDURAND: J'avais dans l'idée que le Sénat siégerait ce soir et, dans ce cas, mon honorable ami pourrait prononcer son discours. D'ici à six heures, quelque autre honorable membre aimerait peut-être à prendre la parole.

L'honorable M. HAIG: Je ne suis pas prêt à prononcer mon discours ce soir.

L'honorable M. DANDURAND: Quelque autre honorable membre désire-t-il prendre la parole à cette heure? Sinon, j'accepterai la motion de mon honorable ami.

Sur proposition de l'honorable M. Haig, la suite du débat est renvoyée à demain.

Le Sénat s'ajourne à demain à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mercredi 20 janvier 1937.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU RAPPORT

L'honorable M. TANNER dépose le rapport du comité de sélection, et en propose l'adoption.

L'honorable M. DANDURAND: Le président intérimaire du comité de sélection a peut-être déjà dit, sinon, je le dirai pour lui, qu'il se produit peu de changements dans les comités, d'une session à l'autre, car nous laissons d'ordinaire chacun au comité auquel il siégeait. Cette année, nous n'avions que deux sénateurs à remplacer, les sénateurs Smeaton White et McDonald, ce dernier de la Colombie-Britannique, et dont le nom apparaissait comme membre d'une couple de comités.

J'ajouterai, à titre de renseignement, qu'en examinant la liste de présence des divers comités, nous constatons parfois que certains sénateurs ne s'y sont pas présentés. Lorsque la chose est due à la maladie, nous hésitons à les remplacer. Mais je recommanderai aux honorables sénateurs qui font cas de leur qualité de membre des comités, de le prouver en assistant aux séances, car il est possible que, l'an prochain, nous remplacerions les indifférents par d'autres qui désirent se rendre utiles.

(La motion est adoptée.)

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

Le Sénat reprend le débat, interrompu hier, sur le discours du trône et sur la motion de l'honorable M. Hugessen visant à l'adoption d'une Adresse en réponse à ce discours.

L'honorable JOHN T. HAIG: Honorables sénateurs, j'ai lu le discours du trône, qui porte sur plusieurs sujets d'une grande importance pour la population du pays, mais je n'ai pas l'intention de les traiter tous.

Je félicite l'auteur de la motion (l'honorable M. Hugessen). J'ai cru reconnaître dans sa voix les accents d'Oxford et Cambridge et peut-être de McGill. Je félicite aussi celui qui l'a appuyé (l'honorable M. Parent). En toute franchise, j'avoue qu'à l'écouter je n'ai pas saisi ses paroles aussi bien que je l'ai fait ce matin à le lire dans le hansom. A mon avis, ces deux honorables sénateurs représentent bien l'histoire province de Québec. Va sans dire, j'ai écouté avec plaisir le discours du très honorable chef de l'opposition (le très honorable M. Meighen). J'ai écouté avec non moins de plaisir la réponse de l'honorable leader du Gouvernement (l'honorable M. Dandurand). C'est avec plaisir encore que j'ai entendu le discours du premier lieutenant du chef de l'opposition (l'honorable M. Ballantyne). Les quatre sénateurs du Québec qui ont pris part au débat jusqu'ici me semblent représenter chaque période de l'histoire et chaque nuance de l'opinion de cette province. Je pense que le chef de l'opposition représente surtout l'opinion publique de l'Ontario. Bien qu'il ait vécu pendant un certain temps au Manitoba et qu'il ait bu de l'eau de la rivière Rouge, il appartient à l'Ontario par la pensée et l'action.

Si, cet après-midi, je vous rappelle l'Ouest sauvage, je prie les gens si délicats de l'Est, surtout mes collègues des provinces centrales, de se rappeler la parole prononcée par le très honorable chef de l'opposition dans un discours récent, à Montréal. L'auteur de la motion a dit qu'il a lu le compte rendu de ce discours dans le *Montreal Gazette*. Le *Financial Post* de Toronto l'a aussi publié, la semaine dernière. Le très honorable sénateur a dit que l'une des principales fonctions du Sénat consiste à protéger les droits des minorités. A ce sujet, notons que nous représentons ici quatre grandes divisions territoriales: les Provinces maritimes, Québec, l'Ontario et les provinces de l'Ouest, chaque division étant représentée par vingt-quatre sénateurs. Les habitants de l'Ouest n'ont pas un nombre suffisant de représentants dans l'autre Assemblée pour attirer comme il convient l'attention sur les problèmes qui se